



DECISION N° 132/2022

**LOCATION DU LOCAL SITUE 3, PLACE DU RELAIS
SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE**

Le Maire de Sèvremont

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a chargé le maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu la demande de Madame et Monsieur Chantal et David ANDRE, MAXIPLATS, de louer le local situé 3, place du Relais sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure afin d'y exercer une activité de vente de plats cuisinés et de traiteur événementiel,

DECIDE

Article 1 : de louer le local situé 3, place du Relais sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Madame et Monsieur Chantal et David ANDRE, MAXIPLATS, à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2023, selon la formule du bail commercial de courte durée.

Article 2 : de fixer le loyer mensuel à 347.71 € HT soit 417.25 € TTC.

Article 3 : la présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations ouvert à cet effet. Original sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte.

Fait à Sèvremont, le 29 novembre 2022

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont

Signature#

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SÈVREMONT

4, rue De La Rochejaquelein - LA FLOCELLIERE - 85700 SÈVREMONT

Téléphone : 02.51.57.22.19 - Courriel : secretariat.general@sevremont.fr